J'étais à déjeuner, l'autre jour, en illustre compagnie, chez un fort aimable amphitryon de mes amis, qui est un des membres les plus éminents de nos Académies. Je suis sorti de cette intéressante réunion tout heureux d'avoir entendu une fort spirituelle leçon d'astronomie d'un savant de premier ordre, dont j'ai goûté la science plus qu'il n'a sans doute goûté ma métaphysique, puis une autre leçon de stratégie rétrospective d'un amiral aussi connu pour l'étendue de sa science que pour l'aménité de son caractère. C'est à table, en mangeant bien et en buvant mieux, que les convives écoutaient notre astrodome. C'est en prenant le café que, dans un aparté où l'on cause plus longuement, j'ai écouté religieusement notre marin.

***

On parlait de notre malheureuse guerre de 1870. De quoi peuvent causer des Français qui ont toujours la blessure au cœur? Je me permis de rappeler les paroles d'un de nos meilleurs officiers généraux, tombé sur l'un des premiers champs de bataille. C'était le lendemain de la déclaration de guerre. A un interlocuteur qui lui exprimait ses patriotiques inquiétudes, à propos de la mission du colonel Stoffel, le général confirmait l'exactitude de son curieux rapport, en ajoutant :

« Tout cela est vrai. L'Allemagne est armée jusqu'aux dents, et admirablement organisée pour la défense; mais, puisque le gant est jeté, il faut se bien battre, et voici ce que j'espère:

»Nous avons près de 300,000 hommes de troupes d'élite. Nous avons un armement supérieur par les fusils chassepot et les mitrailleuses. (Il ne parlait pas de nos canons.) Avec cela, si la campagne d'offensive est bien conduite, nous pouvons gagner deux batailles, en tombant coup sur coup sur les corps séparés de la grande armée allemande. Avec des troupes découragées, une Allemagne fort ébranlée, une Autriche hostile, la Prusse sera trop sage pour risquer le tout pour le tout, trop heureuse d'acheter la paix par la neutralisation des provinces rhénanes. L'Empereur ne désire pas davantage, sauf quelques légères rectifications de frontières.»

— Que pensez-vous, amiral, de cette prévision qui s'est si peu réalisée ?

— Elle n'était pas si téméraire. Le général avait raison, quant à la qualité des troupes et quant à la supériorité de notre armement. Mais il se trompait sur le nombre. Quand notre armée est arrivée sur le Rhin pour prendre l'offensive, elle n'était ni de 300,000 hommes, ni même de 250,000. Elle n'était guère que de 150,000. C'est plus tard que, par la réunion de plusieurs corps, notamment du corps de Canrobert, elle a été portée au chiffre de 250,000 hommes. Il fallait donc attendre, pour agir, que la mobilisation fut achevée.

C'est ce qui décida l'ennemi à prendre l'offensive.

— Mais, amiral, comprenez vous cette dispersion de l'armée française en petits corps si mal reliés entre eux, qu'ils n'ont pu se réunir pour résister à la brusque attaque de l'ennemi ?

— Je vous ai dit qu'il s'agissait de porter tout de suite la guerre sur le territoire allemand. Et comme on ne voulait pas se heurter contre les forteresses allemandes des provinces rhénanes, il fallait passer le Rhin. On ne passe pas un fleuve comme le Rhin en masses concentrées d'avance, sans que l'ennemi en soit averti. Il fallait donc le surprendre, en lui laissant ignorer les points du passage. C'était le plan de l'archiduc Albert, qui se trouvait à Paris au moment de la déclaration de guerre. Or, ce plan ne pouvait réussir sans une rapide et complète mobilisation.

— Et vous croyez qu'avec cette armée d'élite de 250,000 à 300,000 hommes bien conduite, une campagne offensive pouvait commencer par des victoires?

— J'en ai eu le ferme espoir. M. Thiers, qui avait tout fait pour éviter la guerre à son pays, a toujours pensé que nos désastres viennent beaucoup moins de l'inégalité de nos forces que de la mauvaise direction des opérations militaires au début. Si toutes ces forces eussent été réunies à temps pour frapper deux ou trois grands coups, la France eût peut-être revu d'éclatantes victoires, au lieu d'écrasantes défaites. Avec son système de mobilisation régionale, l'ennemi avait toutes ses forces dans la main. Avec le nôtre, nous n'eûmes pas même en temps utile les forces, supérieures en qualité, mais fort inférieures en nombre, dont nous pouvions disposer. Voilà la véritable explication de nos désastres.

Voilà pourquoi je persiste, toujours avec M. Thiers, dans ma confiance avec cette vieille organisation militaire qui a fait les armées de Crimée et d'Italie. Voilà pourquoi j'ai admiré ses efforts, hélas! impuissants, pour maintenir l'ancienne institution contre le Parlement, contre les généraux eux-mêmes, contre le pays tout entier. Il ne put sauver que les cinq ans de service dont les exigences du budget ont fait une fiction par l'abus des congés temporaires. Et maintenant, on va réduire ce service à trois ans avec des congés tout aussi fréquents qui feront, de notre armée, l'indiscipline aidant, une espèce de garde nationale. Ce disant, le noble amiral se voilait la face. « Ah! oui, s'écriait-il, essayer de prendre la revanche avec une pareille armée! Vous l'auriez prise avec l'ancienne, à la condition d'organiser fortement une garde mobile, telle que la voulait le maréchal Niel. Car, même avec de brillants succès, il faut toujours prévoir une longue guerre avec un ennemi comme l'Allemagne.

— Qu'y faire, amiral? notre démocratie le veut ainsi. Mais revenons à la guerre de 1870. Puisque nous n'étions pas en nombre pour résister à l'offensive de la grande armée allemande, qu'y avait-il à faire?

— Nous replier au plus vite, avec toutes nos forces intactes, au lieu de livrer ces malheureuses batailles de Reichshoffen et de Forbach, que nous ne pouvions gagner sans perdre le meilleur de notre petite armée.

Nous aurions pu attendre, dans de fortes positions, les troupes en retard, les anciens soldats mobilisés et toute cette jeune garde mobile qui a montré ce que le courage peut faire, mais qui eût été autrement solide, autrement confiante, encadrée dans les corps de nos braves et habiles commandants. Alors on pouvait espérer reconduire l'armée prussienne à la frontière, si nombreuse et si bien dirigée qu'elle fût.

— Et après les défaites de Reichshoffen et de Forbach, pourquoi notre meilleure armée a-t-elle été s'enfermer dans les murs de Metz, quand la défense avait tant besoin d'elle ?

— Ah! Pourquoi? Douloureuse et fatale question. Pourquoi, quand l'Empereur voulait, sur l'avis de ses meilleurs généraux, revenir sous les murs de Paris, est-il resté à Châlons avec l'armée de Mac-Mahon? Pourquoi cette armée a-t-elle couru à la catastrophe de Sedan, avec son chef désespéré? Pourquoi, à la stupéfaction de tous, officiers et soldats, Bazaine, vainqueur à Gravelotte, s'est-il obstiné à rentrer à Metz pour finir par s'y laisser affamer? Ah! maudite politique qui a fait manquer un maréchal à son devoir militaire, et un Empereur à son devoir patriotique!

Bazaine voulait conserver son armée à tout prix, pour s'en servir au besoin après la paix qu'il s'attendait à voir signer d'un moment à l'autre. Napoléon III céda aux supplications d'une cour à laquelle une retraite sur Paris faisait craindre une révolution. N'a-t-il pas fait l'aveu que la politique avait dirigé la stratégie? Qu'on ne me parle pas de politique, quand il s'agit de sauver l'armée et la France.

∴

Voilà les sentiments, les pensées, les paroles du savant amiral. Mon cœur de patriote en a été vivement ému, et c'est sous cette impression que j'ai écrit ce reportage. La leçon qui s'en dégage, n'est-ce pas qu'il ne faut point mettre la politique dans la guerre, pas plus qu'il ne faut la mettre dans l'armée, dans la justice, dans l'enseignement, dans toute institution de l'Etat? C'est la politique qui nous a imposé la guerre de 1870, et qui en a fait la plus triste et la plus désastreuse aventure de notre histoire. C'est la politique qui, en ce moment, désorganise tout dans notre pays, l'armée, la magistrature, l'université, les finances, qui nous mène à la guerre et peut-être à une nouvelle invasion.

Et maintenant, comme dit Bossuet, instruisez-vous, grands de la terre! Les grands de la terre, dans une République comme la nôtre, sont nos gouvernants et nos représentants. Ils tiennent nos destinées entre leurs mains, tout comme les rois et les empereurs du passé. Si la malheureuse impératrice qui a fait de cette guerre de 70 : sa guerre à elle; si le faible empereur qui s'est laissé arracher la fatale déclaration, si les courtisans qui se sont prêtés à ces convenances dynastiques ont assumé une terrible responsabilité sur leur tête, il ne faut pas croire que ce danger des préoccupations politiques soit définitivement écarté par le titre du chef du gouvernement. Notre pays peut-être un jour donné à la merci d'un homme ou d'un parti auquel le besoin de popularité ferait chercher une aventure au dehors.

Napoléon III croyait cette guerre nécessaire à son prestige fort diminué par ses fautes et ses échecs diplomatiques. Lorsque M. Gambetta accusait l'Assemblée nationale, signant le cruel traité qui livrait l'Alsace-Lorraine, de préférer la paix à l'honneur, il est permis de croire qu'il songeait plus à l'honneur de la République qu'au salut du pays. Quelle responsabilité il eût encourue, si le pays l'eût laissé poursuivre la guerre à outrance!

Quand aurons-nous un gouvernement assez fort, assez libre, assez national pour ne se décider sur ces véritables questions de paix et de guerre, qu'en pleine connaissance de cause, en toute liberté d'action, et en ne consultant que l'intérêt et la volonté du pays. Ce gouvernement parlementaire si compromis par l'abus qu'on en fait, si décrié par les amis de la dictature, nous eût préservés de la catastrophe de 1870. C'est ce que notre patriotisme ne doit jamais oublier.

VACHEROT.

LA MORT DE M. GAMBETTA

Les obsèques

Les mesures pour l'organisation du cortège et de l'itinéraire, sont actuellement discutées entre MM. Camescasse, Levelle et Antonin Proust. L'ordre du cortège sera réglé avec M. Molland, introducteur des ambassadeurs.

Le comité électoral de Belleville avait décidé que ses délégués viendraient après la famille. Mais, en exécution des prescriptions du décret de Messidor, sur les préséances, les comités de Belleville et de Marseille ne pouvant pas être placés avant le corps diplomatique ni les corps constitués de l'Etat, il a été décidé qu'ils marcheraient immédiatement devant le char.

Jusqu'à présent cent délégations de la province et de l'étranger sont inscrites pour assister aux funérailles.

Les inscriptions nouvelles affluent.

L'enterrement de Gambetta à Nice

Nice, 4 janvier.

M. Gambetta père est resté sourd, jusqu'ici, à toutes les sollicitations du préfet de Nice, M. Lagrange de Langre. Il exige que son fils soit conduit du palais Bourbon à la gare de Lyon, pour de là être dirigé sur Nice, où sera célébré un service religieux.

Cette résistance, au nom de la religion, ne doit pas étonner. M. Gambetta père est demeuré Italien, par certains côtés. Il est très religieux; superstitieux même. Ici, il n'a jamais pratiqué les devoirs de sa religion. Mais son abstention était une faiblesse de l'amour paternel.

C'est encore par condescendance pour Léon Gambetta que le vieillard a consenti à l'enterrement civil de sa pieuse femme, décédée au mois de juillet dernier.

Mais les raisons qui existaient jusqu'ici ne sont plus. Et le père Gambetta, attendri par tous les malheurs qui l'accablent, n'a plus la force de résister à ses bons sentiments, et il veut pour son fils des funérailles religieuses.

Mme Léris, soustraite aux influences de l'entourage, encourage son père à la résistance.

Une opinion de M. Gambetta

On a paru surpris de l'autopsie: on s'est étonné d'une semblable opération. Il est donc utile d'apprendre à nos lecteurs que M. Gambetta était partisan de l'autopsie; il faisait même partie d'une société créée dans le but d'en favoriser le développement.

Bien plus, si la crémation eût été admise en France, il est certain que M. Gambetta eût été incinéré.

Il signa, il y a deux mois environ, le projet de loi déposé à la Chambre par M. Casimir Périer et relatif à la crémation.

C'est même une des dernières signatures parlementaires qu'il ait données.

A Ville-d'Avray

Les trains de banlieue ont amené aujourd'hui un grand nombre de visiteurs aux Jardies, parmi lesquels beaucoup d'officiers de toute arme. Il est arrivé quinze cents télégrammes de condoléance de tous les points de la France et de l'Algérie.

Le cercueil, enveloppé d'un drapeau tricolore avec un crêpe, disparait sous les couronnes et sous les fleurs.

Plusieurs dames ont apporté ce matin des bouquets et des corbeilles. Mme Ménard Dorian a déposé devant le cercueil une immense couronne de roses et de verdure; Mme Edouard Lockroy a apporté une corbeille de roses mélangées d'immortelles; d'autres dames mêlées au cortège qui défilait devant le cercueil déposaient des bouquets.

Le service d'ordre est fait aux Jardies par des gardiens de la paix placés à l'entrée donnant sur la rue du Chemin-Vert et à celle donnant sur le chemin de la gare.

Plusieurs amis de M. Gambetta ont passé la nuit et la journée aux Jardies.

Au moment où nous quittons les Jardies, une Alsacienne apporte un bouquet de lilas blanc qu'elle dépose sur le cercueil.

Elle s'agenouille, fait une courte prière et quitte les Jardies après avoir cueilli une feuille de lierre planté devant la salle où repose le corps.

L'autopsie

Nous n'avons pu donner hier que le procès-verbal de l'autopsie faite dans la matinée par les docteurs Charcot, Lannelongue Cornil, Fieuzal, Siredey, Tréiat, Brouardel, Mathias Duval.

Aussitôt après leur arrivée aux Jardies, les praticiens et leurs aides sont montés au premier étage, dans la chambre mortuaire.

Le commissaire de police de Sèvres, ceint de son écharpe, était présent

A la suite d'un accord préalable, MM. les docteurs Brouardel, professeur de médecine légale à la faculté de Paris, et Cornil, médecin des hôpitaux, qui jusqu'à présent n'ont entretenu aucune relation personnelle avec le défunt, ont été chargés par leurs confrères de faire les opérations de l'autopsie proprement dite. Il fut décidé que M. Cornil manierait le scapel, et que M. Brouardel formulerait, à mesure, les observations suggérées par l'opération.

La couchette en fer qui se trouve près du lit du défunt a servi de table à opérer. Les matelas le sommier avaient été enlevés et remplacés par trois planches rectangulaires.

C'est là que le corps a été transporté. Malgré les injections à l'eau phéniquée, faite par l'artère carotide (située latéralement au-dessous du maxillaire inférieure) à travers les vaisseaux sanguins, la décomposition était très avancée; et il a fallu installer dans la pièce un vaporisateur au phénol, pour dissiper les miasmes épars dans l'atmosphère ambiante.

M. Paul Gibier, interne des hôpitaux, à procédé à l'ouverture du thorax; à l'aide d'une scie à chaînette, il a scié les côtes sur la paroi gauche du tronc. Puis la paroi supérieure de la cage thoracique a été renversée de droite à gauche.

MM. Brouardel et Cornil ont alors extrait les vicères de la cage thoracique; leurs confrères ont pesé le foie, la rate, les reins, le cœur. Contrairement à ce qui a été dit, aucune lésion n'a été constatée dans ce dernier organe; pas d'hypertrophie, mais une légère péricardite (inflammation de la membrane enveloppante).

Pendant ce temps, M. Gibier procédait à l'extraction de l'encéphale.

Après avoir tracé une ligne courbe autour de la tête, il a pratiqué, à l'aide d'un ciseau et d'un marteau, une ouverture correspondant à cette ligne. Puis, enfonçant dans l'os frontal le crochet terminant le manche du marteau, il a détaché la calotte crânienne est mis à nu les membranes qui forment autour du cerveau une triple enveloppe protectrice.

Le cerveau a été confié à M. Mathias Duval, le savant professeur agrégé de la Faculté de Paris,

L'urine contenue dans la vessie a été soumise à l'analyse chimique, qui a prouvé que le défunt était sous l'influence de la diathèse diabétique.

Le corps pesait 112 kilogrammes.

Au Palais-Bourbon

On travaille dans la grande salle des Fêtes. Les ouvriers des pompes funèbres se sont déjà emparés de la salle; on a enlevé tous les lustres et tous les meubles. La salle va être totalement tendue de draperies noires et l'on va dresser, au milieu, un grand catafalque sur lequel le cercueil sera placé.

Le public sera admis, à partir de demain à midi, à défiler autour du catafalque. Il entrera par la porte du parc et sortira par la cour de la Présidence. Des mesures d'ordre ont été arrêtées pour que ce défilé se fasse avec régularité.

—

Le jour des obsèques, le Palais Bourbon sera fermé.

Le corps diplomatique et les délégations des autorités de tous ordres se réuniront au palais de la Présidence que M. Brisson met à leur disposition, pour se former en cortège.

Les associations et délégations de toute nature, mais n'ayant pas de caractère officiel, se masseront sur l'Esplanade des Invalides.

L'ordre des délégations sera imprimé d'avance.

Dès maintenant, on reçoit à la Chambre, dans un bureau spécial, les inscriptions des délégations. Celles-ci s'annoncent comme devant être très nombreuses. Les dépêches se succèdent à la Chambre en énorme quantité. De tous côtés les députés reçoivent des télégrammes de condoléance à transmettre à la famille ou des avis leur annonçant des délibérations des conseils municipaux, des cercles, des Sociétés. Nous renonçons à enregistrer la liste de toutes les manifestations, l'espace nous faisant défaut.

Paris, 4 janv.

Des télégrammes des municipalités et des corporations continuent à affluer au Palais-Bourbon, demandant à assister aux obsèques de M. Gambetta.

Les organisateurs sont impuissants à répondre, mais les journaux donneront les renseignements nécessaires sur l'endroit où les délégations devront se réunir.

Une foule nombreuse stationne aux abords du Palais Bourbon pour défiler devant le corps de Gambetta.

Le char funèbre

Le char funèbre, celui qui a servi pour M. de Morny, est tout en argent, surmonté d'un dôme et de panaches. Il sera traîné par huit chevaux, tenus en main par des piqueurs et suivi par quatre maîtres des cérémonies. Quatorze voitures de deuil seront également fournies par l'administration des pompes funèbres et compléteront le cortège avec les voitures du président de la République, du corps diplomatique, des corps constitués, des bureaux de la Chambre et du Sénat, etc.

Les délégations seront précédées d'huissiers et de porteurs de couronnes.

Les mesures d'ordre

Une heure avant le passage du cortège les barrages des rues seront établis. Les officiers de paix Mironneau, Jarrige, Maurice, Blon de Ballue, Brocheton, des brigades centrales, avec tous leurs hommes, seront spécialement chargés du service sous les ordres de M. Cuche, inspecteur divisionnaire. Ils seront aidés par les officiers de paix des arrondissements. Tous les agents seront sur pied, et cela dans l'intérêt de la foule. Il est, d'ailleurs, nécessaire de prendre de grandes mesures de précaution, et M. Caubet, chef de la police municipale, a donné les ordres nécessaires. Le cimetière du Père-Lachaise ne sera pas ouvert au public.

L'Ordre des avocats aux obsèques

M. Sandrique, avocat à la cour d'appel et secrétaire de M. Gambetta, a adressé au bâtonnier de l'Ordre, M. Oscar Falateuf, une lettre l'invitant, au nom des parents et amis de l'illustre défunt, à assister aux obsèques.

A la suite de cette invitation, M. le bâtonnier a délégué pour représenter, à cette cérémonie, l'Ordre des avocats dont M. Gambetta n'avait pas cessé de faire partie, MM. les anciens bâtonniers Allou, Rousse, Senard, Bétolaud, Desmarets et Barboux; MM. Colmet d'Aage. Le Berquier, Da, Durier, Carraby, Craquelin, Martini, Huard, Beaupré, Clausel de Coussergues, Lenté, Pouillet, Du Buit, membres du Conseil de l'Ordre: et MM. Cléry, Liouville, Léopold Cohen, Prestat, Lebrasseur, Boyer, Ducuing, Maritain, Cartier, Napias et Sick, avocats inscrits au tableau.

Les troupes

M. Gambetta, ayant été chef de l'Etat, toutes les troupes de la garnison rendront les honneurs militaires; elles seront ainsi composées : 103e, 104e, 101e, 102e, 36e, 39e, 129e, 71e, 31e, 76e, 46e, 89e régiments de lignes ;

2e et 17e bataillons de chasseurs à pied ;

11e, 22e, 12e, 13e régiments d'artillerie ;

19e et 20e escadrons du train ;

1ie et 18e régiments de chasseurs à cheval ;

8e et 9e dragons ;

3e et 6e cuirassiers.

La gendarmerie mobile, la gendarmerie de la Seine, la garde de Paris et les sapeurs-pompiers seront également sous les armes.

Les troupes seront massées place du Palais-Bourbon, quai d'Orsay, place de la Concorde, rue Royale; l'avant-garde, composée d'un escadron de la garde de Paris à cheval, à hauteur de la place de la Madeleine.

L'escorte d'honneur du char funèbre sera fournie par la gendarmerie mobile et la garde de Paris, la musique de la légion, dirigée par M. Sellenick, le précédera immédiatement.

Sur tout le parcours du cortège, la haie sera formée; elle sera rompue au fur et à mesure que le char avancera, et les soldats se joindront successivement à ceux marchant les derniers.

L'Association d'Alsace-Lorraine

L'Association d'Alsace-Lorraine a adressé à la famille de Gambetta la dépêche suivante :

« Paris, 1er janvier.

» L'Association générale d'Alsace-Lorraine — au nom des milliers d'adhérents qui se sont groupés autour de son drapeau, au nom de ceux qui sont restés là-bas et qui ne cessent d'affirmer leur attachement à la France — s'associe au deuil qui frappe la patrie et témoigne de sa profonde douleur.

»Alsaciens et Lorrains, nous ne saurions oublier que Gambetta fut l'âme de la Défense nationale; et qu'à l'Assemblée de Bordeaux, représentant élu des quatre départements que l'annexion devait arracher à la France, il protesta, en se retirant avec ses collègues d'Alsace et de Lorraine, contre la mutilation du territoire, et avec eux déclara que *la revendication de nos droits restait ouverte à tous et à chacun.*

» La mort de Gambetta nous laisse à jamais inconsolables; mais nous conservons la ferme espérance que ses efforts pour le relèvement de la patrie ne seront pas perdus.

» Vive la France! Vive la République!

» Le comité directeur,

» A. BLECH, CH. RISLER, ADSÉE,

» D. THORES, WOIRHAYE.»

Les habitants du Lot

Les habitants du Lot résidant à Paris et les anciens condisciples de M. Léon Gambetta au lycée de Cahors sont convoqués pour demain jeudi, à huit heures du soir, à l'Hospice national des Quinze-Vingts, 28, rue Charenton, sous la présidence de M. Béral, conseiller d'Etat.

Les étudiants aux obsèques

Plusieurs étudiants en médecine ont fait une démarche auprès du doyen pour obtenir le grand amphithéâtre de l'Ecole, en vue d'y tenir une réunion pour organiser une manifestation.

Nancy, 3 janvier.

Le cercle des étudiants de Nancy a décidé d'envoyer une délégation aux obsèques de Gambetta. Les voyageurs de commerce vont envoyer une couronne.

Les discours sur la tombe

Paris, 3 janv.

On assure que le gouvernement étant ordonnateur exclusif des funérailles de M. Gambetta le Conseil des ministres arrêtera demain les résolutions au sujet des discours à prononcer sur la tombe. Il en limitera le nombre le plus possible, à quatre probablement.

Le premier au nom de la Chambre par M. Brisson; le deuxième au nom du gouvernement actuel par M. Fallières; le troisième au nom du gouvernement de la défense nationale par M. Ferry; le quatrième au nom de l'ordre des avocats par Me Falateuf, bâtonnier de l'ordre.

Ce que veulent les intimes

On lit dans la *Réforme* :

«Quelques intimes de M. Léon Gambetta ont eu l'idée grandiose d'exposer dignement de la façon suivante la bière de l'illustre défunt :

» Vendredi, deux heures avant midi, sortant de la chambre ardente, le cercueil du grand citoyen serait exposé publiquement en haut du grand escalier du Corps législatif, sous des tentures et des faisceaux de drapeaux tricolorss.

»Toutes les guirlandes de fleurs, les couronnes des nombreuses délégations parisiennes, départementales et étrangères, couvriraient les marches du palais.

»Ce serait pour le public, retenu sur la place de la Concorde, au-delà du pont, un admirable et imposant spectacle.

»A midi, devant le peuple, devant les délégations, devant les grands corps assemblés, devant l'armée présentant les armes, le cercueil serait levé et descendrait entouré des sénateurs députés, amis dévoués de Gambetta, les marches du Palais-Bourbon, pour être placé sur la voiture de deuil.

»C'est avec un immense déploiement de pompes que le cercueil de Léon Gambetta doit sortir par la grand-porte du Palais-Bourbon. C'est de ce palais, où tant de fois on l'a entendu applaudir qu'il doit officiellement être vu de tous.

»On n'a pas à craindre des désordres, Paris aime ses grands hommes, Paris est respectueux.

» C'est une grande perte, a dit hier M. Victor Hugo; faisons-lui de magnifiques funérailles et prions MM. Brisson, Fallières et Camescasse de nous prêter leur concours, le peuple se charge du maintien de l'ordre. »

La sœur de Gambetta à Nice

Nice, 3 janvier.

Mme Léris est arrivée hier soir.

En voyant à la gare plusieurs membres de la famille et des amis, elle s'est trouvée mal. Sa rencontre avec M. Gambetta père a donné lieu à une scène très douloureuse. Tous les assistants pleuraient. Dans la soirée, le préfet s'est rendu auprès de la famille de M. Gambetta.

L'ajournement des obsèques

Paris, 3 janv., minuit.

Les obsèques de M. Gambetta sont ajournées à samedi prochain, à 10 heures du matin.

La présence des corps électifs à Paris

Paris, 3 janv.

Le Conseil municipal de Paris et le Conseil général de la Seine ont décidé d'assister en corps aux obsèques.

Le transfert du corps au Palais-Bourbon

Paris, 3 janvier, 10 h. soir.

Lorsque le fourgon des pompes funèbres est allé à Ville-d'Avray chercher le cercueil de M. Gambetta, le Maire, le Conseil municipal et de nombreux assistants sont venus assister à la levée du corps.

Le Maire a prononcé quelques paroles d'adieu. Tous ont accompagné la voiture jusqu'aux limites de la commune.

Le funèbre cortège accompagné de nombreux amis est arrivé au Palais-Bourbon à huit heures quarante-cinq minutes.

M. et Mme Brisson, les questeurs et de nombreux amis de M. Gambetta attendaient le cercueil.

M. Brisson a dit : « Je vous remercie, messieurs, de me l'avoir ramené.» Puis il a ajouté avec une émotion poignante : « Pardonnez-moi je ne puis pas continuer. »

Tous les assistants pleuraient.

M. Spuller a répondu : « Je vous remercie au » nom de sa famille et de ses amis. Vous avez » pris une initiative grande et généreuse. »

Le cercueil a été placé, en attendant l'arrangement de la salle des fêtes sur un catafalque provisoire dressé dans le cabinet de M. Brisson, entouré de toutes les couronnes et bouquets rapportés de Ville-d'Avray.

Le procès-verbal ne sera pas publié avant quelques jours.

On n'a trouvé aucun testament. On croit que Gambetta n'en a laissé aucun.

Le décret d'ouverture de crédit

L'*Officiel* contient un décret ouvrant un crédit extraordinaire de 20,000 francs pour les funérailles de M. Gambetta.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

NOUVELLES DIVERSES

L'élection du 21 janvier

Paris, 3 janv.

Le *Soir* annonce que le comité électoral du 7me arrondissement a offert la candidature, pour l'élection législative du 21 janvier, à M. Elisée Réclus qui a répondu télégraphiquement aujourd'hui qu'il acceptait la candidature.

Un terrible éboulement

Lyon, 3 janv.

Un éboulement considérable s'est produit la nuit dernière entre Bellegarde et Collonge qui a barré le Rhône dans toute sa largeur et suspendu l'écoulement des eaux pendant six heures.

La voie du railway a été emportée. Le barrage a été rompu dans la matinée et a déterminé une crue foudroyante.

Tous les riverains sont prévenus que toutes les mesures de précautions sont prises.

Les nouvelles reçues à deux heures disent que le Rhône est monté presque subitement de deux mètres à Seyssel.

On espère que le flot rapide va s'étaler surtout dans les plaines en avant de Lyon, et que la crue arrivera à Lyon dans des conditions peu inquiétantes.

Une dépêche de Belgarde arrivée à quatre heures et demie annonce un nouvel éboulement imminent en aval de Collonges.

Nouveau barrage, nouvelle crue possible

Lyon, 3 janv., 10 h. soir.

Tout danger est pour le moment conjuré.

Les anarchistes à Lyon

Voici le texte de la citation délivrée aux cinquante-trois prévenus dans l'affaire de Lyon :

Ils sont prévenus :

1° D'avoir, depuis moins de trois ans, à Lyon ou sur toute autre partie du territoire français, été affiliés ou fait acte d'affiliation à une association internationale et ayant pour but de provoquer à la suspension du travail, à l'abolition du droit de propriété, de la famille, de la patrie, de la religion, et d'avoir ainsi commis un attentat contre la paix publique ;

2° D'avoir, dans les mêmes circonstances de temps et de lieu, accepté des fonctions dans cette association et d'avoir sciemment concouru à son développement, soit en recevant ou provoquant à son profit des souscriptions, soit en recevant ou provoquant à son profit des souscriptions, soit en lui procurant des adhésions collectives ou individuelles, soit enfin en propageant ses doctrines, ses statuts ou ses circulaires.

Délits prévus et punis par les articles 1 et suivants de la loi du 14 mars 1872.

Les trois avocats de Paris qui ont été jusqu'ici choisis par les prévenus sont MM. Maillard, Lenoël-Zévort et Laguerre. Ces messieurs partiront incessamment pour Lyon.

La princesse Kropotkine, qui s'était retirée chez M. Reclus, après l'arrestation du prince est partie pour Lyon, où l'appelaient de mauvaises nouvelles de la santé de son mari.

Quant à M. Elisée Reclus, il n'a reçu et il ne recevra aucune réponse à sa lettre au juge d'instruction de Lyon.

ETRANGER

L'agitation irlandaise

Dublin, 3 janvier.

John Sheridan, membre de la Landleague, a été assassiné près de Leitrim.

Deux hommes ont été arrêtés sous la prévention d'avoir tenté d'assassiner M. Field, membre du jury de Dublin.

Delany, accusé d'avoir voulu assassiner le juge Lawson, a été condamné à dix ans de travaux forcés.

Au Vatican

Rome, 3 janvier.

Le *Moniteur de Rome* dit que M. de Bontenoff, négociateur russe, a présenté aujourd'hui ses souhaits de bonne année au Pape et au cardinal Jacobini.

M. Errington est revenu à Rome.

La conversation du cardinal Simon avec le Pape et le cardinal Jacobini, publiée par la *Gazette de Hongrie*, est purement fantaisiste.

Naufrage d'un steamer italien

Une dépêche particulière datée de Carthagène, 3 janvier, annonce le naufrage, sur la côte d'Espagne, aux îles Palomas, près de Carthagène, du steamer italien *Nord america*, de la Compagnie Lavarello, venant du Brésil et de la Plata, avec un important chargement de cuirs et de cafés, à destination de Marseille.

Madrid, 4 janvier.

Le steamer italien, qui s'est échoué près de Carthagène, portait 60 hommes d'équipage et cent passagers. Tous ont été sauvés par des pêcheurs espagnols.

Un bâtiment de guerre espagnol a recueilli les naufragés et les a conduits à Carthagène.

Le chargé d'affaires de France à Madrid est parti pour Paris, à la nouvelle de la mort de M. Gambetta.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Mouvement comparatif de la Condition publique de Roubaix :

Mouvement du mois de décembre 1880.

12091	colis de laine peignée	k.	1,301,082
15	» d'écouailles et de blousses		779
924	» de laine filée		98,665
2	» de soie		38
2285	» de coton		244,386
15317	colis pesant ensemble	k.	1,644,950

Mouvement du mois de décembre 1881.

11,945	colis de laine peignée	k.	1,285,345
7	» d'écouailles et de blousses		4,795
1,304	» de laine filée		138,834
54	» de soie		2,074
1,846	» de coton		197,628
15,156	colis pesant ensemble	k.	1,628,676

Mouvement du mois de décembre 1882

9,188	colis de laine peignée.	k.	989,817
591	» d'écouailles et de blousses		64,374
1,528	» de laine filée		163,718
41	» de soie		2,323
1,861	» de coton		199,491
13,215	colis pesant ensemble	k.	1,419,723

Décreusage. . 46 1/2 opérations
Titrage . . 903 id.

Le Directeur, A. MUSIN.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La séance d'hier soir au Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni hier, pour nommer la délégation chargée de le représenter aux obsèques de M. Gambetta.

La réunion, qui avait été d'abord fixée à onze heures et demie du matin, a été remise à huit heures du soir, parce qu'un certain nombre de conseillers se sont plaints de ne pas avoir reçu à temps leur convocation.

La séance

La séance est ouverte à 8 heures 30, sous la présidence de M. Pierre Flipo, adjoint.

M. LE PRESIDENT FLIPO lit (au nom de M. le Maire, absent) un petit speech dans lequel on propose d'envoyer à Paris cinq délégués, qui seraient désignés par le sort. M. le Maire demande en outre au Conseil de donner désormais au Boulevard Central le nom de Boulevard Gambetta.

M. FRANÇOIS DELEBOIS demande au Conseil de désigner par un vote les cinq délégués (sourires) et de rejeter la proposition du tirage au sort.

M. VAISSIER fait remarquer que le Conseil municipal de Lille a procédé par voie de tirage au sort.

M. DELEBOIS insiste et demande que le Conseil soit consulté sur sa proposition.

M. LE PRESIDENT FLIPO met aux voix la proposition de M. Delebois, qui est adoptée par 17 voix contre 9.

M. DEGAND demande que les délégués voyagent aux frais de la ville.

M. FLIPO appuie cette proposition, parce que plusieurs des conseillers qui pourraient être désignés ne sont pas dans une position de fortune leur permettant de supporter de pareils frais. M. Flipo assure que jusqu'ici les délégués n'ont pas émargé au budget. (Sourires.)

M. VAISSIER dit que, ne pouvant faire partie de la délégation, il prie ses collègues de ne pas voter pour lui.

Le scrutin

Le scrutin donne les résultats suivants : MM. François Delebois, 16 voix; Moreau, 15; Demarquette, 11; Degremont, 10; Flipo, 9.

Ces messieurs sont nommés délégués.

Ont obtenu : MM. Armand Vienne, 8 voix; Ryo, 6; Lacquement, 6; Briet, 5; Renaux, 4; Léon Allart, maire, 3; Alfred Roussel, 3; Bonne, 3; Godefroid, 2; Degand, 2; Dhalluin, 2; Vaissier, 2; Debuisne, 2; Willem, 1; Leperc, 1; Destombe, 1; Delétoile, 1; Spei, 1; Caudrelier, 1.

Bulletin blancs, 4.

Le Conseil municipal décide que le Boulevard Central prendra le nom de Boulevard Gambetta.

Incident

M. ALFRED REBOUX. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT PIERRE FLIPO — A quel propos, M. Reboux ?

M. ALFRED REBOUX. — A propos du vote qui vient d'être émis. L'opinion publique s'est vivement émue de certains incidents qui auraient marqué le séjour à Paris des délégués roubaisiens aux funérailles de Louis Blanc. M. le Maire de Roubaix a reçu à ce sujet des documents officiels, dont on a vainement réclamé jusqu'ici la publication. Je demande que ces documents soient communiqués au Conseil municipal. (Rumeurs.—Levez la séance!—M. Delebois : Je demande la parole!)

M. LE PRESIDENT PIERRE FLIPO (très pâle). — De quelle opinion publique parlez-vous ? S'il s'agit de la feuille qui calomnie, je ne la reconnais pas pour l'opinion publique...

M. ALFRED REBOUX veut répliquer. Il en est empêché par le bruit.

M. ALFRED ROUSSEL. — La séance est levée.

M. LE PRÉSIDENT PIERRE FLIPO (agitant la sonnette). — Oui, la séance est levée.

M. ALFRED REBOUX. — C'est beaucoup plus commode !

Après la séance

Une scène inouïe éclate alors. Tout le monde est debout. M. François Delebois — qui se croit sans doute dans les lieux qu'il fréquente d'habitude — braille, hurle, se répand en injures, en menaces, en provocations ridicules contre le membre de la droite qui vient de lui demander, en face, des nouvelles officielles de son voyage à Paris. M. Flipo, plus sage, se tait. M. Alfred Reboux fait remarquer à M. Delebois qu'il serait fort simple de publier la lettre du Préfet de police et le procès-verbal du commissaire du deuxième arrondissement.

M. Delebois s'emporte avec plus de fureur que jamais; il redouble de cris; et, voulant une diversion, il se lance dans une série d'accusations toutes plus ineptes les unes que les autres. Il déclare, par exemple, à ses amis, que c'est M. Alfred Reboux qui a envoyé aux journaux de Paris et de l'étranger tout ce qu'ils ont publié sur l'af-